



Stage d'observation, de découverte

Mise à jour le 01/04/2024 – Document à destination des candidats

OBJECTIFS DU STAGE D'OBSERVATION / DE DÉCOUVERTE

- Découvrir le monde économique et professionnel ;
- Se confronter aux réalités concrètes du travail ;
- Et préciser le projet d'orientation.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Il est obligatoire pour les élèves scolarisés en classe de 3ème et en classe de 2nd Générale et Technologique, et il est possible mais pas obligatoire pour les jeunes déscolarisés accompagnés par la Mission Locale.

<https://www.education.gouv.fr/le-stage-de-3e-8192>

[Un stage en juin pour les élèves de seconde générale et technologique | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

LES CONVENTIONS DE STAGE :

Elles sont fournies par l'établissement scolaire (pour les élèves scolarisés) / ou par la Mission Locale (pour les jeunes déscolarisés).

Elle doivent être remplis et signées par :

- L'élève / le jeune ;
- La structure d'accueil* ;
- L'établissement scolaire / ou la Mission Locale.

Pour les élèves de 3ème : le stage dure 5j.

Pour les élèves de 2nd : le stage dure 10j.

Les dates sont imposées par les établissements scolaires et le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Pour les jeunes déscolarisés : le stage peut durer de quelques h à 4 semaines max. dans une même structure*

Il est possible pour un jeune déscolarisé, d'effectuer autant de stage que souhaité, et les dates ne sont pas imposées.



Le stage d'observation / de découverte n'est pas rémunéré.

*structure d'accueil : entreprise, association, collectivité...